



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Sur convocation de Monsieur le Maire, Monsieur Gilles ARPAILLANGE, le conseil municipal s'est réuni le 29 avril dans la salle de réunion de la Mairie de STE MONDANE.

Etaient présent(e)s : Mesdames LEFEBVRE Catherine, BOURHIS Sandrine, BAYLE Françoise, LACOMBE Marine et Messieurs ARPAILLANGE Gilles, BOURDET Eric, MULLER Thierry, PELET Jean-Louis, PERIÉ Thierry, SAUL Franck

Etaient absent(e)s : LABOUSSET Mary-Isabelle,

Pouvoirs : de LABOUSSET Mary-Isabelle à BOURHIS Sandrine

Secrétaire de séance : BOURHIS Sandrine

Ouverture de la séance à 20h50

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2026 ;**
- 2. Vote du Compte Financier Unique 2025 (délibération) ;**
- 3. Vote des taxes locales 2026 (délibération) ;**
- 4. Affectation des résultats sur le budget 2026 (délibération) ;**
- 5. Vote du budget primitif 2026 (délibération) ;**
- 6. Vote de la fongibilité des crédits (délibération) ;**
- 7. Dossiers d'urbanisme ;**
- 8. Réunions syndicales et organismes extérieurs ;**
- 9. Questions diverses.**

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2026

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Délibération n°16-2026 / Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Eric BOURDET, premier adjoint, soumet au conseil le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur ARPAILLANGE, le maire et Monsieur LECHEVALIER, le trésorier :

BUDGET GENERAL-CFU-ANNÉE 2025		
Fonctionnement	Dépenses	243 867.99
	Recettes	323 244.08
	Bilan exercice	79 376.09
	Excédent antérieur	150 708.52
	Résultat du fonctionnement	230 084.61
Investissement	Dépenses	228 943.49
	Recettes	152 107.19
	Bilan exercice	-76 836.30
	Déficit antérieur	-39 255.68
	Résultat de l'investissement	-116 091.98
Reste à réaliser	Dépenses	23 885.59
	Recettes	4 482.00
	Bilan reste à réaliser	-19 403.59
	Résultat cumulé	94 589.04

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Mondane.

3- Délibération n°17-2026 / Vote des taxes locales 2026

Le Maire expose que les recettes fiscales de la commune sont composées de la Taxe foncière sur le bâti (41.59 %), la Taxe foncière sur le non bâti (96.07 %) et la Taxe d'habitation (13.06 %).

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour 2026 :

	Taux voté en 2025	Propositions pour 2026	Produit attendu
Foncier bâti	41.59 %	42.84 %	155 123 €
Foncier non bâti	96.07 %	98.95 %	17 613 €
Taxe d'habitation	13.06 %	13.45 %	24 519 €
			197 255 €

Approuvé à l'unanimité

4- Délibération n°18-2026 / Affectation des résultats sur le budget 2026

Vu le compte financier unique pour le budget général,

Le Maire propose :

- D'affecter 135 495.57 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2026 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;
- De reprendre le solde, soit 94 589.04 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

5- Délibération n°19-2026 / Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif établi pour l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES ET RECETTES : 403 304.79 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES ET RECETTES : 300 563.05 €

Adopté à l'unanimité

6- Délibération n°20-2026 / Vote de la fongibilité des crédits

A chaque vote du budget, le conseil municipal de Sainte-Mondane est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chacune des sections (fonctionnement et investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adopté à l'unanimité

7- Dossiers d'urbanisme

2 dossiers accordés :

- 1 permis de construire au nom d'Isabelle BONNET pour la construction d'un appentis
- 1 déclaration préalable au nom de Gilles BOUBY pour une pergola

8- Réunions syndicales et organismes extérieurs

- Réunion SDE 24
- Réunion CIAS
- Réunion SVS
- Conseil Communautaire

Il a été demandé à chaque délégué de transmettre les comptes-rendus à la mairie pour archivage.

9. Questions diverses

- Prochaine réunion le vendredi 8 mai 2026 à 10h
- Prévoir une date pour le montage de l'abri à la prochaine réunion
- Réunion à Saint-Julien-de-Lampon jeudi 30 avril pour préparer la journée pour les vergers du samedi 6 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05 heures

Le Maire,
Gilles ARPAILLANGE



Le secrétaire de séance,
Sandrine BOURHIS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Sandrine Bourhis.